

CONGELATEUR COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le congélateur communal se trouve au numéro 8 de la Rue du Village.
L'installation frigorifique THERMA date des années 60

Règlement de location

01. La location des cases est annuelle et va du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. Elle se renouvelle tacitement, sauf avis contraire adressé à la bourse communale avant le 1er mai.

02. Prix de location :

100 litres : Fr. 35.-	150 litres : Fr. 55.-	300 litres : Fr. 100.-
125 litres : Fr. 45.-	200 litres : Fr. 70.-	500 litres : Fr. 160.-

Pour les locations commençant en cours d'année, le prix est calculé au prorata du nombre de jours restants jusqu'au 30 avril.

L'année en cours se paie intégralement; il n'y aura pas de remboursement si le locataire renonce à l'utilisation d'une case louée avant l'échéance au 30 avril.

03. Clés :

Chaque locataire reçoit une clé par casier et verse un dépôt de garantie de Fr. 20.-, qui lui sera remboursé à la fin du contrat de location, pour autant que la clé et le casier aient été rendus en parfait état avant le 30 avril.

04. Assurance :

La commune assure la marchandise entreposée contre les dégâts dus à une défectuosité de l'installation. Tout dégât éventuel doit être annoncé sans retard au greffe municipal.

05. Le locataire est responsable des dégâts causés par lui-même ou ses commissionnaires, entre autre à la suite d'un temps d'ouverture prolongé de la porte du congélateur.

06. Emballages :

La marchandise doit être emballée dans des sachets ou autres récipients étanches.

07. Sauf autorisation spéciale, tout dépôt hors des cases louées est interdit.

08. L'entrée dans le congélateur est interdite aux enfants de moins de 10 ans.

09. Ce règlement peut être modifié en tout temps par la municipalité.

10. En louant un casier, le locataire se déclare d'accord avec toutes les clauses de ce règlement.

11. Responsable des locations et résiliations : La Bourse Communale tél. 021/881.22.26
en cas de problème : Tél. 079/815.64.95 John Metrailler, si non réponse
Tél. 079/815.63.98 Jürg Leiser